

Puissance 2D, 15 décembre 2014

Jean-Pierre Sueur intervient au Sénat sur les "communes nouvelles"

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a soutenu au Sénat, ce lundi 15 décembre, les propositions de loi de Jacques Pélassard et Bruno Le Roux visant à favoriser la création de communes nouvelles. Les « communes nouvelles » constitueraient un cadre adapté pour la fusion de petites ou moyennes communes dans le monde rural – "si elles le souhaitent et seulement si elles le souhaitent", précise Jean-Pierre Sueur.

Jean-Pierre Sueur a d'abord indiqué que si **la France compte 36.767 communes**, c'est d'abord le fruit d'une histoire. Les Français ont les communes dans le cœur. Elles sont le « cœur battant » de la démocratie : "**Leurs 550.000 conseillers municipaux** sont les meilleurs défenseurs de l'aménagement du territoire, car ils connaissent chaque rue, chaque maison, chaque entreprise, chaque ferme, chaque école. Ils connaissent le « terrain » et le représentent bien".

Jean-Pierre Sueur a redit tout son attachement aux communautés : "**L'intercommunalité est irréversible**. Elle a été construite par une démarche libre des communes. C'est pourquoi elle a connu un tel succès. Il nous faut pour l'avenir des régions fortes et des communautés fortes".

S'agissant des « communes nouvelles » Jean-Pierre Sueur a dit que ce dispositif ne lui paraît pas adapté aux agglomérations urbaines, pour lesquelles le statut de communauté urbaine ou de communauté d'agglomérations est adapté. Il faut – a-t-il dit – "**respecter les communes, leur identité, leur histoire. La communauté doit être au service des communes et prendre pleinement en compte leurs spécificités**".

En revanche, Jean-Pierre Sueur considère que les « communes nouvelles » constitueraient un cadre adapté pour la fusion de petites ou moyennes communes dans le monde rural – "**si elles le souhaitent et seulement si elles le souhaitent ! Je continue de défendre la liberté des communes !**", précise le sénateur du Loiret.